

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 22 décembre 2022
Présents : 10	L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 22 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Karine BEMBARON, Eva BLOUIN, Laetitia BOUCHON, Raymond MARINI, Jacques NOGARET, Christian OSTROWSKI, Mathieu RAEL, Nelly ANTONIO, Henri MARICHEZ, Carlos NETO
Votants: 13	Représentés: Cristina MIGUEZ DOMINGUEZ par Nelly ANTONIO, Frédéric SPINELLI par Laetitia BOUCHON, Jean Lou SZYSZKA par Mathieu RAEL Excuses: Absents: Latifa BENDIMRED, Marie-Christine JOLLY Secrétaire de séance: Eva BLOUIN

Monsieur Le Maire-adjoint, Carlos NETO, ouvre la séance et propose Madame Eva BLOUIN comme secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Objet: Décision modificative n°2 - D039 2022

Pour régulariser le budget primitif 2022, il paraît nécessaire de réaliser les modifications suivantes :

CHAPITRE	MONTANT	ARTICLE	MONTANT	TRANSFERT	MONTANT ACTUALISE
68	0	681	0 €	3 480,84 €	3 480,84 €
012	493 500 €	6 411	230 000 €	-5 480,84 €	224 519,16 €
		6 413	115 000 €	-5 000 €	110 000€
011	363 986,81 €	6 061	70 000 €	2 000 €	72 000 €
		622	6 000 €	5 000 €	11 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'apporter au Budget 2022, les modifications reprises ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes correspondants.

La séance est levée à 20h40.

Le Maire-adjoint
Carlos NETO



La Secrétaire
Eva BLOUIN

